



## EN OUVERTURE DES NEGOCIATIONS LA CFTC RAPPELLE :

### CONTEXTE ECONOMIQUE EXONERATIONS ET AVANTAGES EMPLOYEUR POUR 2019

- Maintien de la réduction Fillon : l'employeur ne paye plus aucune charge pour les salaires au niveau du SMIC
- Le **Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi** disparaît pour être remplacé : l'employeur bénéficie donc d'allègements de cotisations sociales patronales (6% des rémunérations inférieures à 2,5 fois le SMIC)

### LES SALARIES S'INTERROGENT ET DEMANDENT DES REPONSES :

- Quelle a été l'utilisation des sommes dont l'entreprise a bénéficiées au titre de ces avantages fiscaux ?
- Ces sommes ont-elles été réinvesties au profit des salariés ?

### REMARQUES

A ce jour nous sommes toujours dans l'attente de la Base Données Economiques et Sociales alors qu'il est important d'avoir une visibilité sur les salaires pratiqués dans l'entreprise pour finaliser ces **Négociations Annuelles Obligatoires**.



## REVENDEICATIONS CFTC

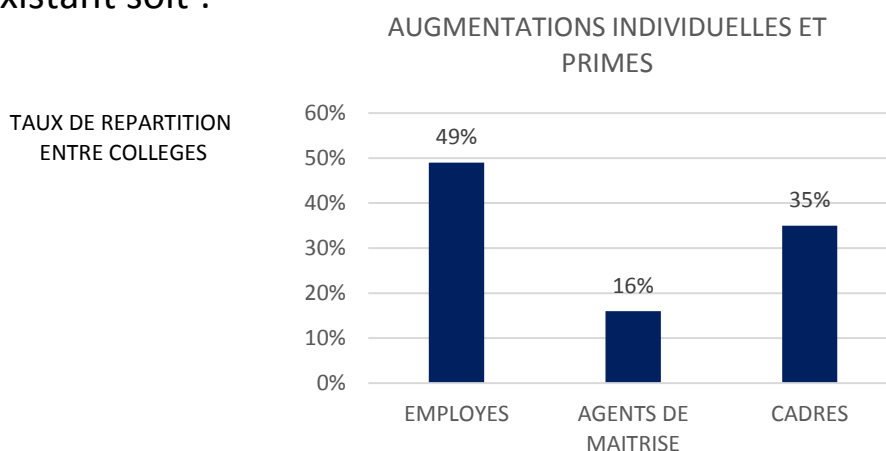
**2,8%** C'est **l'augmentation générale des salaires** demandée pour tous les salariés.

La CFTC ne souhaite pas que les augmentations individuelles et les primes se substituent aux hausses collectives de salaires : en 2017 et 2018 cette augmentation générale ayant été de 0 %, nous souhaitons la fixer à 2,8 %.

**1,2%** C'est **le % de la masse salariale demandé pour l'enveloppe liée aux Augmentations Individuelles**

**0,8 %** C'est **le % de la masse salariale demandé pour l'enveloppe liée aux Primes Individuelles**

Les primes et augmentations individuelles devront reposer sur des critères objectifs et pertinents, et respecter un pourcentage entre les 3 collèges selon l'effectif humain existant soit :



**Les représentants du personnel réclament une transparence dans l'attribution de ces primes**



## LA CFTC DEMANDE :

### Prime

Intéressement

A réinstaurer une prime d'intéressement afin de valoriser les performances des salariés investis, et les fidéliser pour éviter au maximum le turnover.

### TICKETS

RESTAURANT

L'attribution à tout le personnel de l'UES FONCIA, quelque soit leur statut professionnel, de **TICKETS RESTAURANTS** d'un montant de 9 € unitaire avec une prise en charge par l'employeur à hauteur de 60 %.

### PRIME RENTREE SCOLAIRE

L'attribution d'une **prime de rentrée scolaire** dès le mois de juillet 2019

### CONGES ENFANTS MALADES

L'attribution de jours de **congés exceptionnels pour enfants malades** selon le droit local déjà appliqué par FONCIA en Alsace Moselle.

Les règles annuelles :

3 jours par enfant

5 jours par enfant de moins de 1 an

5 jours par enfant dès lors que le foyer a 3 enfants à charge de moins de 16 ans

### CONGES DEMENAGEMENT

L'attribution d'un jour de **congés pour déménagement** sans exclure les salariés de Carrières et Compétences.



## Mais également...

Que les 12 jours de RTT actuellement imposés sous forme de temps de pause en 2 fois 10 mn/jour puissent être au choix du salarié :

- Librement pris comme 1 jour de RTT et non comme temps de pause
- OU**
- Posé sur Compte Epargne Temps avec possibilité de céder des jours à d'autres salariés

RTT

TEMPS  
DE  
TRAVAIL

1. La possibilité pour les Dirigeants d'accorder des heures supplémentaires rémunérées ou récupérées en fonction de la masse de travail sur la base du volontariat.  
Cette disposition éviterait des CDD courte durée coûteux et source de perte de temps, du fait de leur formation, tout en valorisant les forces de travail en place.
2. La possibilité d'adapter le temps de travail en fonction de la saisonnalité pour être au plus près de l'exigence de chaque métier.
3. Possibilité d'une mise en place officielle et cadrée du télétravail

Participer à une renégociation ou mise en concurrence du contrat mutuelle complémentaire VIVINTER

- Lenteur de traitement par l'organisme
- Faible valeur de certains postes de remboursements

MUTELLE



## Sans oublier...

L'ouverture de négociations pour les contrats de travail et statuts des salariés, notamment les VRP et les salariés en pépinières qui méritent une véritable réflexion et de nombreuses modifications.

Pistes de réflexion :

- Avances sur commissions
- Congés d'été
- 13<sup>e</sup> mois
- 30 % abattement (non obligatoire mais actuellement imposé)
- Cadrage du statut des « pépins »
- Remise en question des campagnes d'avenants etc...

CONTRATS  
DE  
TRAVAIL

Pour valoriser, favoriser l'épargne salariale et fidéliser les salariés, mise en place d'un abondement par l'employeur, à hauteur de 50% dans le cadre d'un Plan Epargne Entreprise, ou d'un Plan Epargne Retraite Collectif, la fiscalité étant favorable à l'entreprise.

EPARGNE  
SALARIALE

## Et enfin...

**La revalorisation du budget Œuvres Sociales**



Syndicat CFTC / FONCIA

■ ■ ■ *Négociations Annuelles Obligatoires* ■ ■ ■

2019

Pour la première année,  
**vos représentants CFTC FONCIA**  
**participent aux négociations**  
**relatives aux salaires et**  
**à l'amélioration des conditions de travail.**

Vos représentants CFTC abordent  
ces négociations de manière  
sereine et espèrent obtenir  
le maximum de vos revendications.



**Retrouver nous sur le site [cftc-foncia.fr](http://cftc-foncia.fr)**

Votre contact : Sylvie CHÊNE  
Déléguee Syndicale Centrale  
[chene156@foncia.fr](mailto:chene156@foncia.fr)